



## Résolution de la Commission Exécutive Fédérale des 29 et 30 novembre 2023

*Adoptée à l'unanimité*

Un véritable massacre est en cours dans la bande de Gaza. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs et leurs familles, en l'occurrence, particulièrement leurs enfants. Comme syndicat ouvrier, dans nos traditions de solidarité internationales, nous ne pouvons être indifférents aux milliers de civils tués par une armée dotée des équipements les plus modernes, fournis notamment par la France. Avec la Confédération, la CEF « apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent » et appelle à l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, à la levée immédiate du blocus de Gaza ! Elle continue d'exiger le cessez-le-feu immédiat et permanent !

La CEF appelle tous ses syndicats à souscrire les appels aux manifestations de solidarité avec la population de Gaza et à être présents dans ces manifestations, et à soutenir les rassemblements de personnels, élèves et étudiants qui se tiendront pour exiger le cessez-le-feu que tous les Palestiniens rentrent chez eux, que tous les otages retrouvent leur famille.

La CEF appelle ses syndicats à prendre toutes les initiatives de mobilisation qu'ils estimeront nécessaires pour exprimer l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des massacres à Gaza.

Nous rappelons que le syndicalisme FO s'est construit dans une tradition de solidarité internationale contre la guerre ; nous proclamons notre solidarité avec les travailleurs palestiniens en Israël licenciés et emprisonnés puis expulsés dans la bande de Gaza, sous les bombes.

La CEF rappelle que le gouvernement a décidé de verser 413 milliards pour la loi de programmation militaire, ce qui entraîne des coupes dans tous les budgets essentiels à la population, en premier lieu ceux de l'Education nationale et de la santé.

Devant des chefs d'entreprise le 21 novembre, le président Macron a réaffirmé sa volonté de « redoubler d'effort sur les grandes réformes ». Après la réforme des retraites, il annonce ainsi vouloir maintenir sa politique de remise en cause des droits comme en témoigne l'adoption du projet de loi de finance 2024 par 49-3.

Côté Education nationale, le ministre Attal multiplie les annonces : choc des savoirs, lutte contre le harcèlement, réforme de la voie professionnelle, protection des personnels, acte 2 de l'Ecole inclusive, carrières, concours...

Toutes s'inscrivent dans la politique d'austérité du gouvernement tant sur le plan des salaires (aucune augmentation du point d'indice en 2024) que des postes.

La CEF invite toutes ses structures à organiser les réunions de personnels pour faire valoir les revendications et engager les personnels dans les mobilisations en cours : participation aux manifestation pour le cessez-le-feu en Palestine, soutien à la grève des personnels de Beaubourg, soutien à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle initiée par

l'intersyndicale de la voie professionnelle avec le SNETAA-FO, préparation de la grève et de la montée à Paris du 25 janvier 2024 pour la défense de l'enseignement spécialisé et contre l'inclusion scolaire systématique.

## **I. Pour la défense de l'enseignement spécialisé, contre le dogme de l'inclusion systématique et forcé, contre l'acte II de l'Ecole inclusive : tous en grève et en manifestation à Paris le 25 janvier !**

La CEF se félicite du succès de la conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023 qui a réuni 230 délégués mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves.

La CEF fait sienne les appréciations, les revendications et les propositions adoptées dans l'appel de la conférence :

« La Conférence :

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblée générale, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Éducation nationale !
- s'adresse à toutes les fédérations de l'Éducation nationale, de la Santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité. »

La CEF invite toutes ses structures à s'inscrire pleinement dans ces initiatives.

Informée des 102 alertes sociales lancées par les syndicats départementaux de la FSU-SNUIPP, notamment sur la question de l'inclusion, la CEF mandate la FNEC FP-FO pour s'adresser à nouveau aux autres organisations syndicales pour leur proposer d'appeler à la grève et à la manifestation le 25 janvier et, en tout état de cause, de se rencontrer sur la base des revendications exprimées pour la conférence nationale du 17 novembre.

## **II. Pour l'augmentation des salaires sans contreparties et un vrai déroulement de carrière**

La CEF se félicite que la FGF-FO ait quitté les concertations du ministre Guérini, entraînant l'ensemble de l'intersyndicale. En effet, compte tenu de l'inflation subie par les agents, l'absence d'augmentation du point d'indice constituait une provocation. Depuis 2000, tous les personnels ont perdu 28,5 % de leur pouvoir d'achat, soit près de 3 mois et demi de salaire par an !

Avec la FGF-FO, la CEF réaffirme ses revendications :

- revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, 10% tout de suite
- le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant (28,5%).

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du Pacte et de ses missions attentatoires au Statut. Toute l'enveloppe budgétaire prévue pour le Pacte doit être utilisée pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie.

La CEF constate la poursuite des logiques conduites par les gouvernements Sarkozy et Hollande : sous prétexte d'amélioration de la reconnaissance et de l'attractivité, les ministres continuent de démanteler pan par pan le Statut en s'attaquant aux architectures des corps et des grades.

La CEF rappelle que FO ne s'est pas trompée dans ses analyses, le gouvernement ne fait que poursuivre l'ambition première de PPCR qui devait avant tout permettre de maîtriser les budgets alloués pour les rémunérations des personnels. Force est de constater que cette entreprise de destruction avance, avec, notamment, l'aide de la FSU confirmée lors du CSA ministériel du 7 novembre 2023. Les modifications apportées aux conditions d'accès à la classe exceptionnelle ou à la hors-classe des enseignants comme la suppression des barèmes pour les promotions de tous les personnels le démontrent. Pour la CEF, les progressions de carrières sont sacrifiées pour servir une logique purement RH en réduisant les contingents promus/promouvables, en soumettant toujours plus les possibilités d'avancement à l'évaluation professionnelle, en multipliant les GRAF et autres emplois fonctionnels.

La CEF rappelle le risque de voir imposées des grilles indiciaires dans lesquelles les personnels ne progresseraient que par l'évaluation, en supprimant toute notion de durée. Pour la CEF, seule une revalorisation de toute la grille et de la valeur du point d'indice, communs à tous les personnels permettra d'améliorer l'attractivité et surtout les déroulements de carrière !

La CEF rappelle son exigence d'abrogation de PPCR et revendique un déroulement de carrière basé sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

La FNEC FP-FO a interpellé le ministre concernant les retards dans le versement des salaires, en particulier pour les personnels contractuels ou comme c'est le cas à Paris pour les intervenants de langue. Pour certains personnels, la situation n'a toujours pas été régularisée. La CEF réaffirme que le versement des salaires doit être assuré pour chaque personnel après service fait et l'administration doit prendre en charge tous les frais – bancaires ou autres – subis par les collègues en raison de ces incuries. Ces difficultés de versement des rémunérations impactent également les collègues fonctionnaires : retard dans le versement du SFT, des remboursements transport, des frais de déplacement, de la PSC, des changements d'échelon.

### **III. Annulation des fermetures de postes, ouverture des postes nécessaires, recrutement sous statut au niveau Licence**

Lutte contre le harcèlement, exigence des savoirs, sécurité des établissements et protection des personnels... Le ministre Attal continue de multiplier les annonces qui visent à faire porter toujours plus de responsabilité sur des personnels de moins en moins nombreux.

Les consignes envoyées, en plein congés scolaires, concernant la « *lutte contre le harcèlement : programme PHARe et passation des questionnaires élèves* » visent à placer les personnels en première ligne dans ce cadre de pénurie de postes. La FNEC FP-FO a voté contre le décret du 7 novembre 2023 relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquête harcèlement ». Pour la CEF, il est inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites

par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires.

La CEF revendique l'abandon des dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels (distribution de la grille d'auto-évaluation, analyse et remontée des données, élaboration des « mesures visant à lutter contre le harcèlement »...) ainsi que l'abandon du programme PHARe et le respect des obligations réglementaires de service et des statuts.

Il est également inacceptable que l'assassinat horrible de notre collègue D. Bernard serve de prétexte à transformer les personnels en auxiliaire de police (dénonciation d'élèves aux autorités, intrusion des forces de police dans les classes, communication aux personnels des élèves fichés S, mise en place de classes « élèves radicalisés »...)

Pour garantir la sécurité et les bonnes conditions de travail pour les personnels et les élèves, il faut des postes, des postes de personnels infirmiers et assistants sociaux, de médecins scolaires, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, de personnels administratifs et de direction, d'AED et d'AESH avec des statuts et de vrais salaires...

La CEF exige l'annulation des 2 500 suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires.

Alors que les rapports de mai 2023 et juillet 2023 sur la médecine scolaire stipulent la nécessité de recruter et revaloriser les personnels médico-sociaux, notamment par l'attribution du CTI, le 49-3 a annulé l'amendement qui octroyait les 29,5 millions d'euros à la médecine scolaire.

Répondant en partie aux revendications portées inlassablement par la FNEC FP-FO, le ministre a laissé entrevoir la possibilité de revoir le niveau de recrutement au concours. Il a proposé trois scénarios d'évolutions de la formation initiale des professeurs : tous ces scénarios prévoient le passage du concours à Bac + 3 pour le 1er degré. Les choix à opérer ne concerneraient donc que le second degré avec un passage du concours maintenu à Bac + 5, ou un concours à Bac + 4, ou un concours à Bac + 3. Le concours serait suivi de deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire, avec des stages d'observation à hauteur de 25 % du temps de travail en 1ère année, un stage en responsabilité à hauteur de 50 % du temps de travail en 2ème année.

Ce premier recul du ministère est à mettre au compte du combat acharné des collègues, avec la FNEC FP-FO, en défense des concours disciplinaires, du Statut, des postes, de la formation professionnelle sous statut.

Cependant, le ministère a aussi évoqué diverses mesures d'accompagnement de ces propositions qui seraient porteuses d'évolutions inquiétantes : détection des élèves qui auraient la « vocation » de devenir enseignants dès le lycée ; mise en place de licences « pluridisciplinaires » ; exigence pour les PE d'une « certification sur l'acquisition des fondamentaux » pour accéder au statut de fonctionnaire stagiaire ; « entrée progressive dans le métier » dès la licence avec des périodes de stage avec l'insertion obligatoire de « modules de sensibilisation » dans les licences.

La CEF mandate le SF pour continuer de porter ses revendications en défense des concours et du statut, en particulier :

- l'abandon de la masterisation et abrogation de la loi Blanquer
- le retour au recrutement dès la licence (Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable formation sous statut.

La CEF a pris connaissance de la circulaire de la Première ministre portant sur la rénovation de tous les concours d'accès à la Fonction publique de l'Etat. Sous prétexte de mieux adapter les modalités de sélection au profil des candidats et aux besoins des employeurs, le gouvernement veut professionnaliser les concours pour tendre vers une Fonction publique de métiers. Pour la CEF, le gouvernement poursuit sa politique d'atteinte au statut général et aux statuts particuliers. Pour la CEF, mettre en place un recrutement « professionnalisé », c'est également permettre une rémunération liée au métier et non plus statutaire liée aux 3 catégories A, B et C et aux corps.

#### **IV. Pour la défense du LP public sous statut scolaire et la défense du statut des PLP. Retrait de la réforme Macron-Grandjean, tous en grève le 12 décembre !**

Le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. A la rentrée 2024, l'année de terminale sera disloquée avec des épreuves avancées à mai, deux autres repoussées à fin juin, deux séquences de 6 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) dont la dernière également en juin serait hors parcours scolaire. Une sorte de pré emploi payé 100 euros la semaine.

Cette réforme de la voie professionnelle, c'est le bac pro en deux ans et demi avec la suppression de 203 heures d'enseignement. C'est la création d'une double voie, l'une prétendant insérer les élèves en entreprise et l'autre à une éventuelle poursuite d'études. Les élèves issus des milieux les plus défavorisés auront-ils vraiment le choix ?

C'est aussi la fin de la construction de la carte des formations menée par le rectorat et la Région, avec vote des Crefop, pour passer sous l'égide des préfets et des sous-préfets. C'est le LP soumis aux besoins locaux du bassin d'emploi. C'est l'attaque contre le statut des PLP avec l'annualisation des ORS. C'est un poste et demi supprimé par classe de terminale !

La CEF invite tous les syndicats à prendre part aux mobilisations pour la défense des LP et manifester le 12 décembre aux côtés du SNETAA-FO.

#### **VI. Jeux olympiques : respect du droit à congé des personnels ! Non au déménagement forcé des CROUS !**

La CEF constate que le ministère du Travail a supprimé par simple décret du 23 novembre 2023 le repos hebdomadaire des salariés des entreprises qui connaîtront un surcroît de travail dans le cadre des JO de 2024.

Pour de nombreux agents des services de l'Etat, les ministères ont déjà annoncé l'impossibilité de prendre des congés sur toute la période estivale et l'annulation des fermetures de services déconcentrés durant l'été. La CEF dénonce ces atteintes aux droits à congés des personnels des rectorats et des DSDEN. La CEF dénonce également les compensations indignes prévues : alors que les suppressions massives de postes conduisent déjà les collègues à finir les années scolaires dans un état d'épuisement évident, il est scandaleux de prétendre remplacer le repos indispensable par une

promesse de complément indemnitaire annuel augmenté sans chiffre et une augmentation du plafond de jours pouvant être déposés sur un CET !

C'est encore au nom des J.O. que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche tente d'imposer que plus de 3000 logements étudiants soient utilisés l'été prochain par des personnels de l'État déployés en Région parisienne, quitte à expulser et reloger les étudiants qui continuent d'utiliser ces logements durant l'été. Pour la CEF, c'est contraire aux missions des CROUS, et c'est une attaque contre les statuts de leurs personnels.

C'est toujours au nom des J.O. qu'on chasse les étudiants et les personnels de leurs lieux d'études et de travail à SupMéca et à l'ENS Louis Lumière, en ce dernier cas pendant plus d'un an, avec une dispersion sur plusieurs sites dans des conditions indignes, ce qui met en péril la pérennité des missions comme de l'établissement lui-même.

La CEF rappelle qu'au nom de circonstances exceptionnelles, le gouvernement a déjà expérimenté des atteintes aux droits des personnels en 2020 et en 2021 au motif de la crise sanitaire, aujourd'hui avec les JO. La CEF constate ce qu'il est advenu de telles dispositions dites exceptionnelles : modification de la réglementation du télétravail, suspension de personnels non vaccinés, atteintes sur le temps de travail, etc.

La CEF revendique le respect des droits à congés des personnels, l'abandon des dispositifs de déménagements forcés d'étudiants des CROUS d'Ile de France et des personnels et étudiants d'établissements d'enseignement supérieur Sup'Meca et ENS Louis-Lumière.

## **VI. Grève au Centre Georges Pompidou : la ministre doit répondre aux revendications !**

En grève depuis le lundi 16 octobre 2023, les personnels du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou à Paris n'ont toujours pas reçu de réponses satisfaisantes susceptibles de lever leurs inquiétudes concernant leur devenir lors de la fermeture pour travaux annoncée de 2025 à 2030.

Le Syndicat des Personnels du Centre Pompidou Force ouvrière (SPCP-FO) et les organisations syndicales UNSA, CFDT, CGT et SUD du centre G. Pompidou ont été reçus par le cabinet de la ministre de la Culture le mardi 14 novembre, en présence du SNAC-FO et de la FNEC FP-FO. Les revendications principales se sont vu opposer un refus net et catégorique.

La CEF réaffirme son soutien aux personnels du centre G. Pompidou et à son syndicat le SPCP-FO. La Confédération FO et la FNEC FP-FO ont demandé à la ministre de la Culture, Madame Rima Abdul Malak, de recevoir en urgence l'intersyndicale, afin d'entendre et de satisfaire toutes les revendications :

- L'obtention d'un site unique réunissant la diversité des activités qui font la spécificité du Centre Pompidou ;
- Le maintien du plafond d'emplois actuel ;
- La garantie de non-externalisation des activités, des missions et des services jusqu'à la réouverture, notamment en vue des prévisions des départs en retraite qui représentent environ 25% des effectifs ;
- La garantie à chaque agent du droit au retour sur son poste initial.

La CEF invite ses structures à soutenir la grève par des prises de position et des contributions financières à la caisse de grève du SNAC-FO à envoyer à la fédération.

## **VII. Défense du Statut, des diplômes, des conditions de travail**

La CEF réaffirme son exigence d'abandon immédiat de toutes les mesures qui remettent en cause le fonctionnement de l'École publique et laïque, le Statut général et les statuts particuliers : réforme des retraites, réformes du bac et du lycée, SNU, Parcoursup, réforme territoriale, évaluations d'école et d'établissement, loi Rilhac, expérimentations diverses en particulier celles issues du CNR et de « Notre Ecole Faisons La Ensemble », Pacte... La CEF mandate le SF pour s'adresser à nouveau aux ministres de l'EN et de l'ESR pour exiger l'abandon de toutes ces mesures et que les demandes de transfert de compétences contenues dans la « saisine pour un choc de décentralisation en Ile de France » ne soient pas validées par l'Etat.

La CEF se félicite de l'appel commun et de la demande d'audience intersyndicale dans le premier degré avec SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT éducation, SUD éducation, SNALC pour l'abandon des évaluations d'écoles.

La CEF s'oppose à la mise en place des stages de deux semaines en entreprises en classe de seconde. Ces stages sont aussi l'occasion pour le gouvernement de chercher à généraliser le Service National Universel (SNU) puisque tous les élèves qui n'iront pas en entreprise pourront participer à deux semaines de stage SNU. La CEF réaffirme que la place des élèves de seconde générale est à l'École, pas en entreprise ni à l'armée. Elle exige l'abandon du stage en entreprise et réaffirme sa revendication d'abrogation du SNU.

La CEF soutient l'initiative du SNFOLC d'organiser au printemps une conférence en défense des disciplines et du baccalauréat.

Dans la continuité de la motion adoptée lors de la dernière CEF, la CEF réaffirme son soutien aux revendications des personnels de Mayotte et mandate le SF de la FNEC FP-FO pour poursuivre les interventions, avec sa Confédération, en direction de l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités et garantisse à tous l'accès à l'eau, la sécurité et le versement des salaires et des rémunérations dans leur intégralité.

Concernant les situations particulières de la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, la CEF demande l'arrêt des suppressions de postes, les ouvertures de capacités d'accueil à la hauteur des besoins pour faciliter le retour des enseignants originaires de ces territoires.

## **VIII. FO ne signe pas le volet prévoyance de la PSC**

La CEF partage l'analyse de la FGF-FO qui n'a pas signé le volet « prévoyance » de la protection sociale complémentaire (PSC). En effet, cet accord n'améliore pas les problèmes de prise en charge par l'Etat de l'incapacité et de l'invalidité. Pire, il entraînera dès janvier 2025 une forte augmentation des cotisations à la complémentaire pour la prévoyance par la rupture du couplage santé/prévoyance existant aujourd'hui. Les discussions sur le volet « santé » au ministère de l'Education nationale ont confirmé que pour un panier de soin similaire, une partie des actifs ne verront aucunement leur

cotisation baisser. En les découplant, le volet « santé » étant déjà très cher pour la grande majorité des collègues, il est à craindre que le montant demandé aux collègues pour les deux volets séparés n'explode.

## **IX. Elections - syndicalisation**

A l'issue des élections au CA et CO du CNED le 19 octobre 2023, la FNEC-FP FO conforte sa place de deuxième organisation syndicale au CNED (depuis décembre 2022) et progresse de 2 sièges par rapport au scrutin de 2020. Nous obtenons 2 sièges au Conseil d'administration et 3 sièges au Conseil d'orientation. Rappelons que la FNEC FP-FO a présenté des listes dans les deux collèges pour le CA et le CO. La représentativité de la FNEC FP-FO dans le 1<sup>er</sup> collège augmente de 6 points au CA et de 18 points au CO. Dans le 2<sup>ème</sup> collège, elle augmente de 1 point au CA et de 3 points au CO. Ce résultat très positif conforte notre organisation syndicale et ses représentants pour porter les revendications des personnels du CNED.

La CEF rappelle que les élections professionnelles ont lieu actuellement pour le renouvellement des CSE à l'AFPA. Les militants FO sont à pied d'œuvre pour faire voter tous les adhérents et sympathisants inscrits sur les cahiers de votants.

De même, des élections ont lieu dans les établissements privés de l'Education et de la Culture au Centre national des Arts du Cirque (CNAC) et à l'Institut de Recherche et Coopération Acoustique Musique (IRCAM). Elle rappelle et invite ses syndicats à faire voter l'ensemble de ses adhérents et sympathisants lors du vote.

Dans l'enseignement privé, la CEF invite les sections départementales de la fédération, au sein de leur UD, à se saisir et d'aider aux PAP, la préparation et le suivi du cahier des votants, la distribution de la propagande et toute action permettant la réussite des élections. Aller négocier les PAP est également un moyen d'entrer dans les établissements pour développer nos syndicats.

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.